

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE**  
**2023**



**Extrait du registre des délibérations**  
**République Française**

**N°DEL\_2023\_098**

**MISE A DISPOSITION DE L'OFFICE DE LA MAISON LEVANNEUR AU**  
**RESTAURANT FOURNAISE**

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 15 septembre 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Arnaud BEAUVOIR, Nathalie MOULIN, Aymeric TONNEAU, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Malika BARRY à Michèle GRELLIER, Jean-Manuel PARANHOS à Virginie MINART-GIVERNE

**Secrétaire :**

Pierre ARRIVETZ

Les 37 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHESE**

Une convention de mise à disposition de l'office de la Maison Levanneur a été conclue, à titre gracieux, pour une durée d'un an entre la société SEF, gérante du restaurant Fournaise, et la Ville qui en est propriétaire. Cette mise à disposition permet au gérant du restaurant de bénéficier d'un espace de stockage et de bureau.

Cette convention prend fin le 9 octobre 2023. La société SEF, gérante du restaurant Fournaise a renouvelé sa demande de mise à disposition, à titre gratuit, auprès de la Ville pour une année supplémentaire.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture-Tourisme-Evénementiel et Développement Economique et Commercial en date du 6 septembre 2023,

Considérant la demande de la société SEF, gestionnaire du restaurant Fournaise de pouvoir bénéficier d'un espace de stockage et de bureau au sein de la Maison Levanneur,

Considérant le souhait de la Commune d'accompagner ce nouvel exploitant dans son organisation,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

### DECIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention de mise à disposition de l'office de la Maison Levanneur à la société SEF, gérante du restaurant Fournaise pour une durée d'un an et à titre gracieux,

- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférant.

### A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 22/09/2023